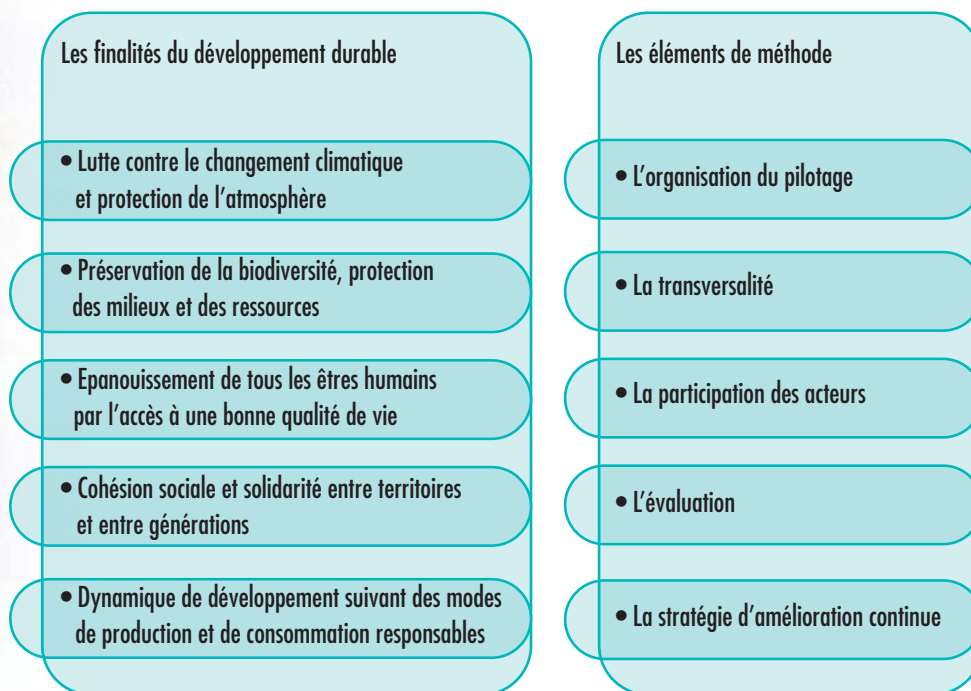


Initié par l'Agence Régionale Pour l'Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur, cet ouvrage est le fruit d'une collaboration associant l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (délégation Marseille), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les gestionnaires des milieux aquatiques via le Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques (RRGMA PACA).

Ce guide n'est pas une finalité mais un point de départ pour faire évoluer les pratiques des gestionnaires de milieux aquatiques et construire ensemble la réflexion pour une évolution du contrat de rivière vers une démarche territoriale de développement durable. « Aller vers une démarche territoriale de développement durable » c'est répondre à la fois aux enjeux locaux et aux finalités du développement durable.

Pour ce faire, ce travail s'est appuyé sur le cadre de référence (www.ecologie.gouv.fr/-Cadre-de-reference-.html) qui précise qu'une démarche territoriale répond à la fois aux enjeux locaux du territoire en intégrant les finalités du développement durable. De plus, l'expérience montre que la réussite d'une telle démarche tient au respect de 5 éléments de méthode :



→ Pourquoi ce guide ?

Mettre en application le développement durable dans la gestion des milieux aquatiques

Ce guide a pour ambition d'être un outil pratique et opérationnel qui poursuit plusieurs objectifs :

- Sensibiliser aux enjeux du développement durable
- Expliciter ce que signifie la prise en compte du développement durable dans la gestion des milieux aquatiques en montrant le champ des possibles et en l'illustrant par des retours d'expériences
- Mettre en avant des exemples de pratiques intégrant les principes du développement durable

→ Pour qui ?

A l'attention des techniciens des collectivités, des structures gestionnaires de milieux aquatiques, ...

- Les gestionnaires porteurs d'une démarche type contrat de rivière et plus largement les acteurs publics de l'eau pourront se référer à ce guide lors de la conception de leur projet et de leurs travaux afin d'adopter des pratiques contribuant à un développement durable des territoires.

→ **Comment ?**
Organisation du guide : deux documents



Document n°1 :
Des propositions pour l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de rivière « durables »

- Le document apporte des propositions au niveau :
- de la démarche territoriale
 - des objectifs du contrat de rivière
 - de la conception et la mise en œuvre des actions

→ **Vous y trouverez entre autres...**

- Des **recommandations** pour améliorer la construction du contrat de rivière

Partager et enrichir le diagnostic.
Il est important de **faire participer les acteurs du territoire** (acteurs institutionnels, acteurs économiques, associations, population,...) **afin de s'approprier le diagnostic et de l'enrichir.**

Voici deux exemples de méthodes de diagnostic basées sur la participation de la population (habitants et usagers) pour recueillir les éléments du diagnostic et dégager les enjeux du territoire :

- la méthode de Développement Durable de l'Agence Régionale Pour l'Environnement Midi-Pyrénées (2D MIP),
- l'approche Plan Décennal de Développement Durable (P3D) mis en place sur le site des M...

- Un **tableau de lecture « développement durable »** du contrat de rivière pour s'interroger sur le projet et découvrir des pistes d'actions possibles

du paysage, du patrimoine

Finalités du développement durable et déclinaisons possibles	Pistes d'initiatives ou d'actions
Climat Promouvoir les modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre (travaux) ... → La rambarde	Développer des pratiques écologiques d'entretien des berges et des milieux aquatiques. (Fiche n°6)

Les 5 finalités

1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Le projet (action) est-il économe en énergie ? (l'utilisation de véhicules et machines utilisant des énergies propres ou renouvelables, matériaux locaux privilégiés en vue de réduire les trajets de transports des matériaux jusqu'au site)
- Le projet (action) utilise-t-il des énergies renouvelables ?
- Le projet (action) utilise-t-il des modes de production durable ?
- Le projet (action) utilise-t-il des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre ?

- Un **memento** pour aider à la conception d'actions durables

MEMENTO POUR DES ACTIONS DURABLES

Les 5 éléments déterminants

S'interroger sur la pertinence de la commande, c'est prendre la décision in fine « de faire » « de ne pas faire »
Le contenu de mon action est-elle « développement durable » ?

1. PARTICIPATION DE LA POPULATION ET DES ACTEURS
Comment impliquer les acteurs concernés ?

- Des **exemples** qui permettent d'illustrer et d'apporter un éclairage particulier sur un thème précis

ARPE L'approche de ARPE Midi Pyrénées - Méthode de diagnostic

L'ARPE MIP a développé un outil de diagnostic des projets de gestion territoriale de l'eau notamment avec le réseau des contrats de rivières et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Il s'agit de la méthode DZ MIP adaptée à la gestion de l'eau.

Sur certains bassins versants, cet outil a été introduit en tant qu'instrument de diagnostic afin d'appréhender le territoire au regard de la gestion de l'eau et d'envisager un projet collectif.

En effet, dans le cas d'un diagnostic, il s'agit de préciser les besoins et les priorités en amont du projet et ainsi de participer à l'élaboration d'un programme répondant le mieux possible aux attentes locales.

Il s'agit de donner la même en parallèle deux types d'analyses :
- une analyse des données techniques.

Document n°2 :

13 fiches techniques regroupées en trois grandes rubriques :



1 - La gestion :

- Fiche 1 : l'écoresponsabilité des structures
- Fiche 2 : les marchés publics responsables
- Fiche 3 : les chantiers
- Fiche 4 : les bonnes pratiques agricoles
- Fiche 5 : les bonnes pratiques de sports et de loisirs

2 - Les travaux :

- Fiche 6 : la protection et restauration des berges et du lit
- Fiche 7 : le débardage par traction animale
- Fiche 8 : la lutte contre les espèces végétales invasives
- Fiche 9 : l'aménagement pour l'accueil du public

3 - Le contexte et les partenaires :

- Fiche 10 : le contexte législatif
- Fiche 11 : les outils de planification de l'eau
- Fiche 12 : les partenaires
- Fiche 13 : des démarches territoriales

→ Vous y trouverez entre autres...

- Des **éléments techniques** sur les différents thèmes
- Des **recommandations**, des **questions à se poser** pour agir dans le sens du développement durable
- Une rubrique « **récapitulatif développement durable** » qui montre la contribution aux finalités du développement durable
- Des **illustrations** et retours d'expériences
- Des **ressources** (bibliographie, contacts, liens internet) pour approfondir les connaissances

Fiche 6 PROTECTION / RESTAURATION DES BERGES ET DU LIT

Depuis des décennies, les cours d'eau et leurs berges sont l'objet d'interventions humaines croissantes (consommation, loisirs, exploitation, lutte contre l'érosion naturelle...) modifiant leurs caractéristiques morphologiques et dynamiques (chenalisation, extractions, implantations de seuils et barrages...).

Ces altérations ont souvent impacté l'état et le fonctionnement des milieux aquatiques.

C'est pourquoi aujourd'hui une politique plus rationnelle d'intervention doit être privilégiée.

Cette fiche a pour objectif de présenter l'approche hydrogéomorphologique ainsi que les techniques de protection des berges, de type génie civil et de type génie végétal.

... des recommandations pour chacune d'elles pour agir dans

